



MUNICIPALITE DE GLAND

**Préavis municipal no 65
relatif à l'acquisition d'une échelle
automobile d'occasion pour le
service du feu**

Date proposée pour la séance de la commission:

- jeudi 2 juillet 2009 à 19h00
Centre communal de Montoly: salle no 2

Municipal responsable: M. Olivier Fargeon

Gland, le 8 juin 2009.

Madame la présidente,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

Préambule

En 1992, le conseil communal octroyait à la municipalité un crédit de 139'500 fr. destiné à financer l'acquisition d'une échelle automobile, d'occasion de 1972, de 30 m. à l'usage du service du feu.

Cet engin devait notamment être engagé pour:

- sauver des personnes grâce à la nacelle
- combattre le feu dans les étages supérieurs, les combles, les toitures
- servir de pont aérien pour évacuer rapidement une école, un bâtiment
- amener un groupe complet de porteurs d'appareils respiratoires dans les zones enfumées supérieures
- rendre visible une zone de sinistre par son éclairage incorporé.

Utilisé jusqu'en 2004, il fut mis hors service pour des raisons mécaniques irréparables.

Avant d'envisager le remplacement de ce véhicule, la municipalité a interpellé l'Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels (ECA) pour savoir si cette nouvelle acquisition est subventionnée par l'ECA.

La réponse fut négative, l'ECA estimant que cette éventuelle acquisition n'entraîne pas dans sa planification et que la répartition de ces engins sur l'ensemble du territoire cantonal est déjà établie et qu'elle fait partie d'un concept reconnu et validé.

Cette planification des dotations nécessaires en matériel et véhicules, basée sur une vision régionale des risques, ne prévoit pas, à moyen terme, le stationnement d'une échelle automobile sur le territoire de notre commune. Ainsi, l'ECA confirme que les dotations actuelles des SDIS de Nyon et de l'Etraz (Aubonne) permettent une intervention de sauvetage rapide et efficace sur le territoire de notre commune.

Pour mémoire, rappelons que le DPS de Nyon dessert 32 communes (ancien district de Nyon) et celui de l'Etraz 30 communes (anciens districts d'Aubonne et de Rolle).

Si l'on consulte le site de l'ECA, nous pouvons lire ce qui suit:

"De par la loi, l'organisation opérationnelle de la lutte contre l'incendie et les secours est confiée à l'Etablissement cantonal d'assurance (ECA) sur délégation du Conseil d'Etat, ce dernier exerçant la haute surveillance en la matière.

Au sein de l'ECA, la Division Défense Incendie et Secours (DDIS) est chargée de cette tâche.

Sur le terrain, le service de défense contre l'incendie et de secours est organisé en étroite collaboration entre l'ECA et les communes. Ces dernières responsables de prendre toutes dispositions utiles en matière de lutte contre le feu sur leur territoire ont pour attribution de veiller à une incorporation en nombre suffisant de sapeurs-pompiers, à la gestion et à l'entretien des moyens (équipements personnels, véhicules et engins, matériel et des locaux

nécessaires), ainsi qu'à l'état de préparation opérationnelle du corps de sapeurs-pompiers. La réalisation de ces attributions est placée directement sous le contrôle de l'ECA qui organise, planifie et finance l'essentiel de la formation, des soldes des sapeurs-pompiers et des moyens."

Concrètement, la commune assume l'entière responsabilité en la matière et l'ECA définit les besoins qu'elle doit disposer pour remplir cette mission.

Position de la municipalité

Dans la mesure de nos possibilités, nous devons permettre à notre service du feu intercommunal de pouvoir intervenir dans les meilleures conditions possibles. Ainsi, la mise à disposition d'un véhicule d'intervention complétant nos moyens de sauvetage et de combat contre le feu serait un atout supplémentaire dans la gestion des risques.

Descriptif du véhicule

Dans le cadre de cette démarche, nous disposons de l'opportunité d'acquérir, auprès de la société IVECO SA à Yverdon une échelle surbaissée de sauvetage de 30 mètres, avec nacelle de sauvetage appartenant depuis le 27 novembre 1989 à la ville de Bülach (15'400 habitants).



Engagement

Comme mentionné ci-dessus, cette échelle sera engagée pour les activités suivantes :

- sauvetage des personnes grâce à sa nacelle et son porte brancard
- combattre le feu dans les étages supérieurs, les combles et/ou les toitures
- amener les sapeurs dans les étages supérieurs
- rendre visible une zone de sinistre par son éclairage

Ces manutentions sont exécutées par un sapeur.

Actuellement nous disposons d'une échelle remorquable (22 m. sans nacelle) qui mobilise 6 sapeurs et qui se déplace à 30km/h. et des échelles à coulisse (12 m.) manipulées par 4-6 sapeurs et qui ne peuvent agir au-delà d'un 2ème étage.

Dimension

Hauteur échelle: 30 m.
Hauteur du véhicule: 2.85 m.
Poids: 14'500 kg.

Longueur: 9.60 m.
Largeur : 2.35 m.
Cylindrée: 12'758 cm³



Equipement complémentaire: 1 radio (station mobile - émetteur-récepteur)

Etat de livraison

Ce véhicule fera l'objet d'une révision totale laquelle comprendra l'échange complet des tuyaux hydrauliques.

Délai de livraison: si celle-ci est favorable, à l'issue de la décision du conseil communal.

Coût

Echelle - automobile selon offre IVECO	150'000.00
Radio - station mobile	5'000.00
Total	155'000.00

La valeur d'achat d'un engin neuf similaire est estimé à environ 1'250'000 fr. En activité depuis une vingtaine d'années, nous considérons que celui-ci peut encore être exploité pendant une période de 15 ans.

Financement

Cet engin sera essentiellement utilisé par la Ville de Gland en regard de la typologie des bâtiments (hauteurs). Dès lors, la municipalité a décidé de ne pas solliciter une participation financière de la part des communes partenaires de ce service intercommunal.

Le financement de cette acquisition pourrait être assuré, le cas échéant, par les disponibilités de la bourse communale. Toutefois, nous sollicitons conjointement à la présente demande de crédit, l'autorisation de contracter un emprunt de 155'000 fr. aux conditions les plus favorables.

Frais d'exploitation

Par contre, les frais d'exploitation et d'entretien annuels à savoir 3'000 fr. pour le service et les contrôles obligatoires seront intégrés dans les comptes du service intercommunal.

Amortissement

Le montant utilisé sera amorti sur une période de 10 ans, conformément aux dispositions du règlement sur la comptabilité des communes. Sur la base d'un taux d'intérêts de 3,5 %, nos charges financières pourraient s'élever la première année à 20'925 fr. (intérêts : 5'425 fr. et amortissement : 15'500 fr.).

Le tableau récapitulatif joint en annexe au présent préavis permet de vérifier que cet emprunt entre dans le cadre du plafond d'endettement ratifié par le Conseil communal.

Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la municipalité propose au Conseil communal de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL

- vu - le préavis municipal no 65 relatif à l'acquisition d'une échelle automobile d'occasion pour le service du feu ;
- ouï - le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet ;
- ouï - le rapport de la commission des finances ;
- considérant - que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

d é c i d e

- I. - d'accorder le crédit de 155'000 fr. et d'autoriser la municipalité à acquérir ce véhicule;
- II. - d'autoriser la municipalité à emprunter la somme de 155'000 fr.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :

Le secrétaire :

G. Creteigny

D. Gaiani

Annexe: ment.